



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 22 août 2024 ;
2. Fonds vert ;
3. Demande de subventions ;
4. Echange de terrains ;
5. Décision modificative ;
6. Modification des délégations à Madame le Maire ;
7. Création d'un emploi permanent ;
8. Régime indemnitaire – modalité d'attribution ;
9. Facture – stérilisation des chats errants ;
10. Identification des Zones d'accélération des énergies renouvelables ;
11. Questions diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 27 septembre 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 04 octobre 2024, dans la salle de réunion habituelle.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MONTIER Florence (procuration à MEYER Sylvie).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Points d'informations :

- **Catastrophe naturelle – 31 juillet**

La commune a lancé une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux orages du 31 juillet 2024.

La commune a reçu un arrêté ministériel du 23 septembre 2024 portant cette reconnaissance.

- **Vente de bois sur août et septembre**

Date	Bois vendu	Acheteur	Montant HT
05/09/2024	Bois sur pied feuillus	Bois énergie Alsace	6 888€
06/08/2024	Bois Epi scolyté	Maxime Energies	5 585.71€
10/09/2024	Bois sur pied feuillus	Bois énergie Alsace	3 383.16€
24/09/2024	Bois d'œuvre sur pied résineux	SAFH	23 625€
		TOTAL	39 482€

- **Subventions préfectorales pour les élections européennes et législatives**

Nous avons reçu un courrier de la préfecture des Vosges mentionnant que la commune bénéficie de subvention dite « frais d'assemblées électorales » correspondant aux élections suivantes :

- les élections européennes : 172.86€
- les élections législatives : 344.62€

- **Calendrier pour l'adoption du PLUiH**

Une réunion publique a eu lieu le 2 septembre à Fraize, afin de présenter le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH).

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges délibérera le 18 novembre 2024 pour l'arrêt du projet.

L'approbation du projet définitif devrait avoir lieu à l'automne 2025 pour une mise en application au 1er janvier 2026.

- **Dossiers de subventions en cours**

- **Rue Joseph Thiéry :**

Date de notification d'attribution	Subventions	Montant
20 septembre 2024	DETR	251 635€
19 juillet 2024	Département	29 472€
	Agence de l'eau	En attente
	Région	En attente
	Amende de police	En attente

- **Sécurité incendie :**

Date de notification d'attribution	Subventions	Montant
Juin 2024	Fonds vert	50 498€

- **Vidéo-protection :**

Date de notification d'attribution	Subventions	Montant
20 juin 2024	DETR	17 916€
26 septembre 2024	Région	23 302€

Considérant que le taux de subvention attendu a été atteint, le conseil municipal confirme la lancée des travaux pour la vidéo-protection.

Délibérations :

Point n°7 – création d'un emploi permanent : est retiré à l'ordre du jour de cette séance.

En effet, le recrutement est toujours en cours, le choix de la création de poste n'est donc pas encore déterminé.

La séance a été levée à 21h10.

DELIBERATION N° 20240055
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : <u>12.</u>
Présents : <u>10.</u>
Votants : <u>12.</u>
Date de la convocation : <u>27/09/2024</u>
Date d'affichage : <u>11/10/2024</u>

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)
Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : ANCEL Sylvia

Objet : Approbation du Procès-verbal du 22 août 2024

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de séance du conseil municipal du 22/08/2024 doit être adopté.

Après lecture personnelle, Madame le Maire demande aux membres s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 22/08/2024.

Sur la proposition du Maire,

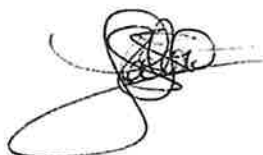
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le procès-verbal de séance du 22/08/2024.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	<u>12</u>	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
---------------------	-----------	-----------------------	--	---------------------	--

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240056
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VOSGES

COMMUNE
BAN-SUR-MEURTHE-
CLEFCY

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12...

Présents : 10...

Votants : 12...

Date de la convocation :

27/09/2024

Date d'affichage :

11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)

Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Fonds vert – protection incendie à Sondreville

Vu la délibération N° 20230050 en date du 15 septembre 2023 retenant l'offre du bureau d'études SYNERGIE 88, de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de Maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue Joseph Thiery ;

Vu la délibération N° 20230044 en date du 26 mai 2023 portant sur le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux : Travaux de sécurisation Rue Joseph Thiéry ;

Vu la délibération N° 20230009 en date du 17 février 2023 portant sur le projet d'électrification rurale : Travaux de sécurisation Rue Joseph Thiéry ;

Vu la délibération N° 20230058 en date du 27 octobre 2023 portant sur les demandes de subventions nécessaire au financement de ce projet ;

Vu la délibération N° 20240004 en date du 15 mars 2024 portant sur la demande de subvention dans le cadre de la partie portant sur la sécurité incendie à Sondreville ;

Considérant l'évolution du projet, il est nécessaire de proposer un plan de financement prévisionnel correspondant ;

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat – Fonds vert	25% des dépenses éligibles	50 498.00€
Sous-Total financement public (80 % maximum)		50 498.00 €
Fonds propres		199 497.00€
Emprunts		
Sous-total collectivité		199 497.00€
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		249 995.00 €

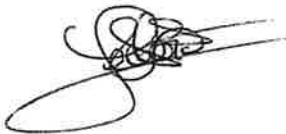
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter des aides financières de l'état et de tout autre partenaire financeur susceptible de permettre l'émergence du projet.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 04 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
--------------	----	----------------	--	--------------	--

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240057
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VOSGES

COMMUNE
BAN-SUR-MEURTHE-
CLEFCY

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12...

Présents : 10...

Votants : 12...

Date de la convocation :
27/09/2024

Date d'affichage :
11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOS Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)

Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : FONDS VERT - Rénovation énergétique bâtiment mairie, salle de réunion et de mariages

Vu la délibération N° 20230060 en date du 27 octobre 2023 portant sur les demandes de subvention dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie ;

Vu la délibération N° 20230074 en date du 27 décembre 2023 complétant le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie ;

Vu la délibération N° 20240003 en date du 15 mars 2024 portant sur la réorientation du dossier de demande d'aide au titre des fonds verts ;

Vu la délibération N° 20240046 en date du 22 aout 2024 portant sur la définition du projet par le choix numéro 2 de l'audit énergétique ;

Considérant l'évolution du projet et les échanges avec l'Etat, il est nécessaire de proposer un plan de financement prévisionnel correspondant ;

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat – Fonds vert	76%	90 073.00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		
Fonds propres	24%	28 127.27 €
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		118 200.27 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Retient** le scénario n° 2 de l'audit énergétique, comprenant :
 - o Isolation du plancher haut
 - o Menuiseries extérieures
 - o Eclairage (pose d'un éclairage Led)
 - o Chauffage (installation d'une pompe à chaleur)
- **Valide** la création d'un accueil PMR
- **Adopte** l'opération et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter des aides financières au taux maximum de l'état au titre des Fonds vert et de tout autre partenaire financeur susceptible de permettre l'émergence du projet.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 04 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
--------------	----	----------------	--	--------------	--

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240058
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12...
Présents : 10...
Votants : 12
Date de la convocation : 27/09/2024
Date d'affichage : 11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)
Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Echange de terrains – Mme Unternehr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à faire établir et à signer l'acte concernant un échange avec soulte entre la Commune de BAN-sur-MEURTHE-CLEFCY et Madame Elisabeth UNTERNEHR, domiciliée 91 chemin du Village 88230 Ban-sur-Meurthe-Clefcy :

- Madame UNTERNEHR cède à la Commune cinq parcelles de terrain nu situés chemin du Village :
 - Parcelle AB numéro 296, d'une contenance de 40 m²
 - Parcelle AB numéro 299, d'une contenance de 37 m²
 - Parcelle AB numéro 300, d'une contenance de 49 m²
 - Parcelle AB numéro 306, d'une contenance de 42 m²
 - Parcelle AB numéro 307, d'une contenance de 12 m²
- La Commune cède à Madame UNTERNEHR deux parcelles de terrain nu, également situés chemin du Village :
 - Parcelle AB numéro 298, d'une contenance de 7 m²
 - Parcelle AB numéro 68, d'une contenance de 10 m²

Madame UNTERNEHR recevra de la Commune une soulte de 300 € et les frais d'acte résultants de l'échange seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 04 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
---------------------	----	-----------------------	--	---------------------	--

Secrétaire de séance

Le Maire



DELIBERATION N° 20240059
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12
Date de la convocation : 27/09/2024
Date d'affichage : 11/10/2024

Séance du 04/10/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :
ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :
Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)
Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Décision modificative n°1 – budget bois 2024

Considérant la donation de terrains par l'indivision Kirmann et que les comptes suivants ne sont pas approvisionnés pour effectuer les opérations comptables :

N° compte	Dénomination
2111/041	Immobilisations corporelles – terrains nus
1328/041	Autres subventions investissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Effectue l'ouverture de crédits suivants :

N° compte	Désignation	
2111/041	Dépenses investissement Immobilisations corporelles – terrains nus	+ 800 €
1328/041	Recette investissement Autres subventions investissements	+ 800 €

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :	
ABSTENTION :			

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240060
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VOSGES

COMMUNE
BAN-SUR-MEURTHE-
CLEFCY

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : ..12..

Présents : ..10..

Votants : ..12..

Date de la convocation :
27/09/2024

Date d'affichage :
11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)

Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Modification d'une délégation à Madame le Maire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération n° 20200014 du 24 mai 2020 définissant les délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant la nécessité de préciser la délégation n°16 autorisant le Maire « d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour la durée du présent mandat, le Conseil Municipal donne délégation au Maire dans les cas définis ci-dessous :

- Litiges en matière d'urbanisme
- Et plus généralement, à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
--------------	----	----------------	--	--------------	--

Secrétaire de séance

Le Maire,



DELIBERATION N° 2024006A
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : <u>12</u> ...
Présents : <u>10</u> ...
Votants : <u>12</u> ...
Date de la convocation : 27/09/2024
Date d'affichage : 11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)
Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Modification d'attribution du CIA – part variable du RIFSEEP

Vu la délibération n°20200097 du 4 décembre 2020 portant sur la mise en place du régime indemnitaire.

Considérant la mention à l'article 17 précisant que le montant du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est directement lié à la réalisation de l'entretien professionnel de l'année N, et sera versé en N+1.

Considérant qu'un agent peut quitter ses fonctions en cours d'année, pour quelques raisons que ce soit ;

Considérant que le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est rattaché au dernier bulletin de paie ;

Madame le Maire propose d'ajouter à l'article 17 la mention suivante : le montant du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) peut être versé dès la fin de mission d'un agent titulaire ou contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'ajouter la mention proposée par Madame le Maire à l'article 17.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	<u>12</u>	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
---------------------	-----------	-----------------------	--	---------------------	--

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240062
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 12...
Présents : 10...
Votants : 12...
Date de la convocation : 27/09/2024
Date d'affichage : 11/10/2024

Séance du 04/10/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)

Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Remboursement facture payée par un administré

Considérant le caractère exceptionnel de la situation,

Considérant la nécessité de stérilisé un chat errant (femelle) sur le secteur route du Chêne, constatée par l'association Boule de Poils et la commune ;

Considérant l'accord entre Madame le Maire, l'association Boule de Poils et Madame Fabienne DIDIERGEORGE sur la stérilisation d'un chat errant ;

Considérant que Madame Fabienne DIDIERGEORGE, domiciliée au 305 route du Chêne 88230 Ban-sur-Meurthe-Clefcy, a réglé par erreur une facture qui devait être au nom de la commune auprès de la clinique vétérinaire des bruyères, pour un montant de 278,80€.

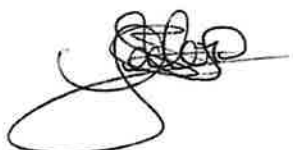
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE le remboursement des frais liés à la stérilisation de la facture n°00034117 datée du 09/08/2024 de la clinique vétérinaire des bruyères pour un montant de 249.40€, auprès de madame Fabienne DIDIERGEORGE.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE :	ABSTENTION :
------------------------	-----------------------	---------------------

Secrétaire de séance



Le Maire,



DELIBERATION N° 20240063
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT VOSGES
COMMUNE BAN-SUR-MEURTHE- CLEFCY
NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : <u>12</u>
Présents : <u>10</u>
Votants : <u>12</u>
Date de la convocation : 27/09/2024
Date d'affichage : 11/10/2024

Séance du 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Conseillers Municipaux élus :

ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Présents : Tous les membres sauf :

Florence MONTIER (procuration à Sylvie MEYER)
Yannick FRITZINGER (procuration à Sylvia DIDIERDEFRESSE)

Secrétaire de séance : Sylvia ANCEL

Objet : Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été promulguée le 10 mars 2023.

Elle a pour objectif de répondre aux enjeux de décarbonation de notre énergie, de sécurisation d'approvisionnement et de souveraineté.

Pour ce faire, cette loi introduit la notion de Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). Pour chaque type d'énergie renouvelable, ces zones identifient des secteurs facilitant le développement de projet par un soutien politique affirmé, un allègement des procédures d'autorisation et des avantages financiers.

La définition des ZAER est du ressort des communes qui doivent en amont de leur décision mettre en place une concertation. En tant que gestionnaires d'espaces protégés, les Parcs naturels régionaux font partie des acteurs à associer et leur avis doit être fourni dans la délibération de la Commune.

Extrait du Procès-verbal pour le point portant sur le débat ayant eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 décembre 2023 :

"PLUiH – zonage accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de l'instruction du PLUiH par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il est demandé aux collectivités de porter une réflexion sur un potentiel zonage d'installation d'énergie renouvelable, type champ d'éolienne ou de panneaux photovoltaïques.

Après débat et considérant que le territoire de la commune est composé de plus de 80% de zone forestière, il n'est pas possible de prévoir des lieux pour ce type d'installation. Le conseil Municipal ne proposera donc aucune zone pour des énergies renouvelables."

Considérant l'obligation de formaliser l'identification ou l'absence de zone, la décision sera soumise au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Un registre de concertation sera ouvert au public l'accueil de la Mairie jusqu'au 31 octobre.

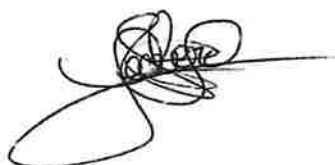
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ce qui a été dit avant

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2024 et signé au Registre les membres présents,

VOTES POUR :	12	VOTES CONTRE :		ABSTENTION :	
--------------	----	----------------	--	--------------	--

Secrétaire de séance



Le Maire,

